

La vulgarisation agricole en Syrie

Rajab A.

in

Abdel Hakim T. (ed.).
Les systèmes de vulgarisation dans les pays du sud-est de la Méditerranée : Egypte,
Liban, Syrie, Jordanie : synthèse des actes du séminaire du Caire

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(3)

1994
pages 11-15

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400017>

To cite this article / Pour citer cet article

Rajab A. **La vulgarisation agricole en Syrie**. In : Abdel Hakim T. (ed.). *Les systèmes de vulgarisation dans les pays du sud-est de la Méditerranée : Egypte, Liban, Syrie, Jordanie : synthèse des actes du séminaire du Caire*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 11-15 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(3))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La vulgarisation agricole en Syrie

Rajab Ali
Ministère de l'Agriculture, Damas (Syrie)

Introduction

L'appareil de vulgarisation agricole, qui a connu une évolution importante ces dernières années, est actuellement un des principaux axes du développement agricole.

Aujourd'hui, on compte 761 unités villageoises de vulgarisation, tandis que le nombre de salariés est passé de 1 721 en 1985 à 3 614 en 1993. En outre, le nombre de techniciens ayant suivi une formation en vulgarisation agricole a atteint 1 452 et 414 femmes ingénieurs agronomes ont suivi une formation en vulgarisation appliquée à l'économie domestique.

I – La vulgarisation agricole en Syrie

1. Historique

Les origines de la vulgarisation agricole en Syrie remontent au début du XXe siècle. En 1910, dans la région de Hama, une première école d'agronomie est créée, où on utilisait des champs expérimentaux pour les démonstrations techniques. En 1933, deux autres écoles d'agronomie, créées l'une à Lathékia et l'autre à Alep, augmentent le nombre des diplômés en agronomie.

Le ministère de l'Agriculture est créé en 1947, en même temps qu'un service de vulgarisation agricole (ce service est devenu en 1958 « une direction de la vulgarisation », chargée de moderniser les pratiques culturales et de diffuser les nouvelles techniques de production). Il est réorganisé en 1966 quand à la suite de la réforme agraire, le mouvement de coopération prend de l'importance et la vulgarisation agricole, rattachée à la direction des coopératives, s'effectue à travers les coopératives agricoles.

Plus tard, le service de vulgarisation est rattaché à la direction de l'enseignement agricole, pour devenir en 1979, une direction autonome. Depuis, la direction de la vulgarisation a créé des « unités de vulgarisation agricole » dans tous les villages du territoire national. En 1993, on comptait 761 unités, chacune disposant de techniciens, d'ingénieurs agronomes et de vétérinaires.

2. Les objectifs et les fonctions de la vulgarisation agricole

L'objectif principal de la vulgarisation agricole est de contribuer à l'augmentation de la production agricole afin de réaliser la sécurité alimentaire du pays.

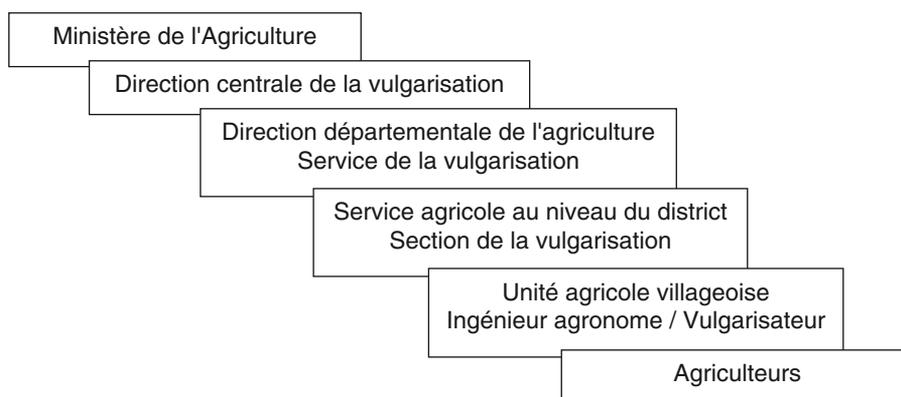
Le décret ministériel n° 15, de 1988, définit ainsi les fonctions de la vulgarisation agricole :

- assurer le transfert et la diffusion des techniques modernes parmi les agriculteurs selon des programmes annuels ;
- identifier les problèmes rencontrés par les agriculteurs – qui handicapent l'augmentation de la production (végétale et animale) – et les transmettre aux institutions de recherche compétentes afin qu'ils soient intégrés dans la formulation des programmes de recherche ;
- diffuser et appliquer les résultats des recherches ;
- mettre en place des campagnes de vulgarisation pour informer les agriculteurs du plan de développement agricole, des services disponibles et des moyens d'accès à ces services ;

- coopérer avec les institutions chargées du crédit agricole et du financement de l'agriculture afin d'informer les agriculteurs des différents types de crédits disponibles ;
- coopérer avec les organismes chargés de la commercialisation des produits agricoles afin d'informer les agriculteurs des différents circuits de commercialisation ;
- valoriser les expériences innovantes et les diffuser auprès des agriculteurs ;
- proposer des plans d'investissement pour améliorer l'efficacité des activités de vulgarisation ;
- collaborer avec les instances compétentes pour mettre en place des stages de formation de techniciens ;
- élaborer et exécuter des programmes de vulgarisation spécialisés selon les différents plans de production ;
- élaborer des programmes de vulgarisation destinés aux femmes rurales et consacrés à l'économie domestique ;
- soutenir les activités des coopératives agricoles ;
- gérer le Musée agricole.

3. La structure organisationnelle de l'appareil de vulgarisation agricole et les fonctions de chaque niveau organisationnel

Schéma n° 3



A. La direction centrale

Elle est composée des départements suivants :

Département technique (deux services : le service de la production végétale et le service de la production animale). Il est chargé :

- d'identifier les problèmes et les blocages qui handicapent l'augmentation de la production, et de les transmettre aux organismes de recherche ;
- de coopérer à l'élaboration des programmes de vulgarisation et superviser les campagnes de vulgarisation ;
- de diffuser les nouvelles technologies parmi les producteurs au moyen de démonstrations techniques, de réunions, de visites, etc. ;

Département d'information et de culture agricole (six services : service des publications, des émissions radiotélévisées, des expositions, du cinéma, de la presse agricole, du Musée agricole). Il a pour fonctions de :

- diffuser les informations et les connaissances agricoles à travers les médias ;
- superviser la rédaction, l'édition et la diffusion des bulletins d'information ;
- superviser la préparation des émissions radiotélévisées ;
- superviser la production de films pour les campagnes de vulgarisation ;
- organiser les expositions agricoles ;
- publier les journaux agricoles ;
- gérer le Musée agricole.

Département du suivi et de l'évaluation (trois services : service de la production agricole, de l'investissement agricole et service des coopératives agricoles). Il doit :

- évaluer les effets de l'application des résultats de la recherche ;
- évaluer les résultats des campagnes de vulgarisation ;

- collaborer à la préparation des plans d'investissement ;
- proposer des stages de formation du personnel de vulgarisation ;
- gérer le personnel de l'appareil de vulgarisation ;
- préparer les rapports périodiques d'activité et d'évaluation de la direction de vulgarisation.

Département de l'économie domestique (deux services : le service des affaires familiales et le service des travaux agricoles de la femme). Il a pour fonctions de :

- préparer, en collaboration avec les autres services, les programmes de vulgarisation destinés aux femmes rurales notamment dans les domaines de l'alimentation, des productions artisanales et des productions agricoles domestiques (petit élevage, potager) ;
- améliorer le niveau technique des travaux agricoles féminins ;
- participer aux campagnes de vulgarisation, d'alphabétisation et de contrôle des naissances.

Bureau des correspondances. Il est chargé des correspondances entre la direction centrale et les autres niveaux organisationnels.

B. Le département de la vulgarisation à la direction départementale de l'agriculture

L'organisation de la vulgarisation au niveau d'un département (ou d'un gouvernorat) est la même qu'au niveau de la direction centrale, puisqu'on retrouve les mêmes services et fonctions.

C. La section de vulgarisation au niveau du service agricole du district

Elle est organisée de manière identique à celle des niveaux précédents et a les mêmes fonctions.

D. La vulgarisation au niveau de l'unité agricole villageoise

C'est à travers cette unité que les ingénieurs agronomes et les vulgarisateurs exercent leurs fonctions directement sur le terrain et entrent en contact avec les agriculteurs.

4. La relation entre la recherche et la vulgarisation

L'appareil de vulgarisation agricole joue un rôle essentiel dans le transfert des nouvelles technologies agricoles et la diffusion des résultats de la recherche agronomique. Ce rôle est devenu encore plus important depuis la création, en 1993, d'un département d'expérimentation et de transfert des techniques à la direction centrale de la vulgarisation.

Ce département a pour objectifs :

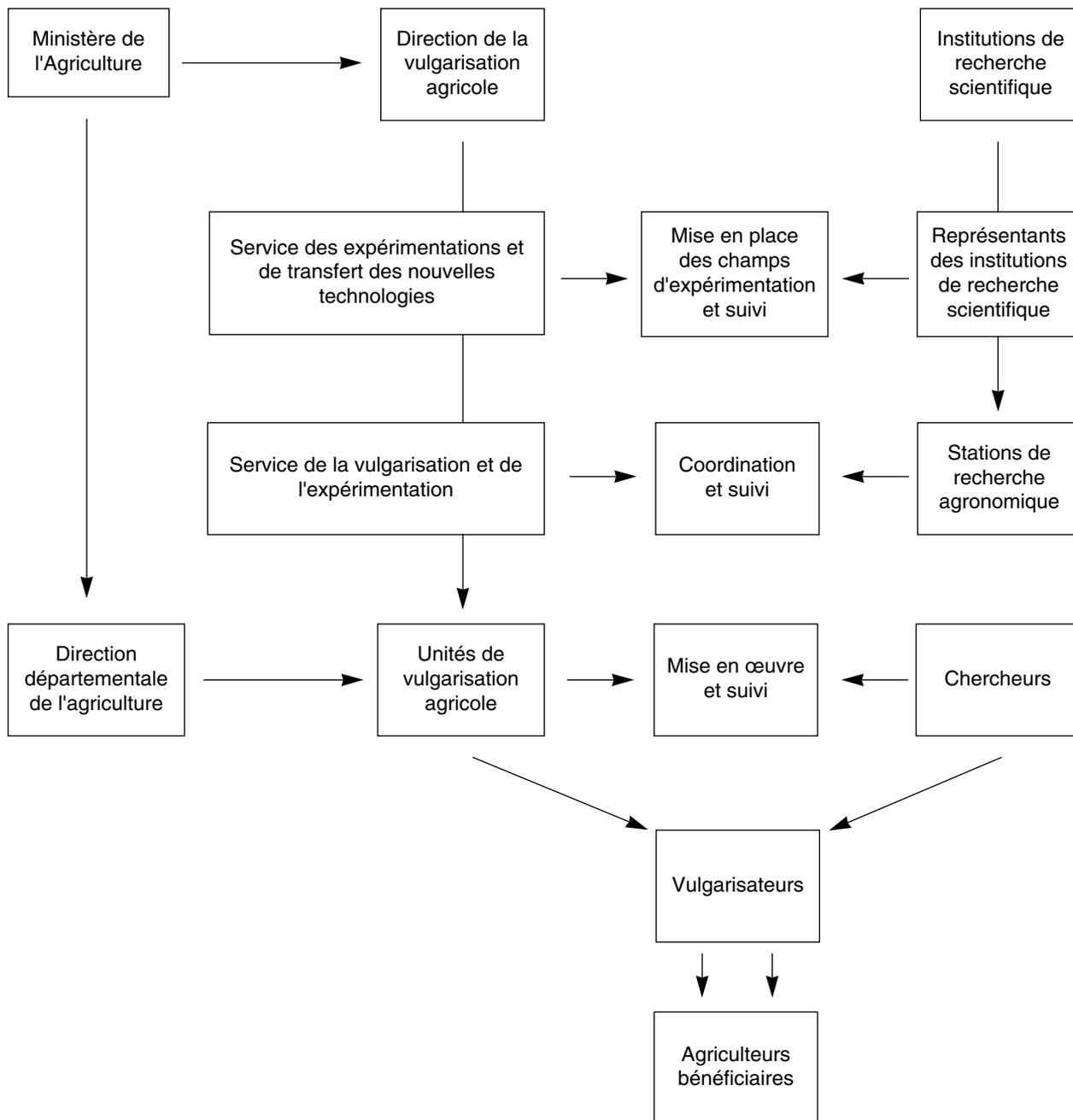
- d'améliorer l'efficacité des vulgarisateurs et développer leur compétence technique par le biais de la formation continue ;
- d'observer de manière systématique les réactions des agriculteurs face aux nouvelles techniques et les résultats de leur application au niveau des exploitations ;
- de transmettre ces observations aux centres de recherche afin qu'elles soient analysées et prises en compte dans les futurs travaux de recherche.

Pour atteindre ces objectifs, il doit maintenir une coordination permanente avec tous les centres de recherche.

Par ailleurs, le décret ministériel du 23/5/1993, a organisé la relation entre les centres de recherche et l'appareil de vulgarisation, d'une part, et les agriculteurs bénéficiaires, d'autre part, de la manière suivante :

- une rencontre mensuelle, au niveau du gouvernorat, doit réunir les responsables de la vulgarisation, des délégués des centres de recherche régionaux et des délégués de la confédération des agriculteurs ;
- l'objectif de cette rencontre est d'identifier les problèmes techniques que rencontrent les agriculteurs, de discuter des solutions que proposent les chercheurs ou techniciens et de proposer de nouvelles méthodes de travail.

Schéma n° 4. Relations entre les centres de recherche et la vulgarisation



II – Les programmes de vulgarisation

1. Les deux différents types de programmes

Les programmes agricoles. Ils concernent les activités de production agricole et les principales productions végétales et animales (blé, coton, pommes, olivier, agrumes, raisins, maïs jaune, élevage bovin et ovin, et aviculture). Ils ont pour objectif l'identification des problèmes techniques et la diffusion des nouvelles technologies de production agricole.

Les programmes d'économie domestique. Etant donné le double rôle que joue la femme dans le monde rural (elle est responsable de l'économie domestique et assure la main-d'œuvre agricole), des programmes spécifiques ont été mis en place qui prennent en compte leurs besoins et les aident à remplir leurs tâches dans les meilleures conditions.

2. La préparation des programmes de vulgarisation

Un programme de vulgarisation est d'abord préparé au niveau du village par l'ingénieur agronome responsable de la vulgarisation, avec la collaboration de chercheurs dans les centres régionaux. Il doit comprendre :

- les problèmes techniques que rencontrent les agriculteurs ;
- les nouvelles technologies à diffuser ;
- le plan des actions de vulgarisation.

Quand au programme d'économie domestique, sa préparation est de la responsabilité d'un ingénieur agronome spécialisée dans ce domaine. Elle doit analyser les conditions socio-économiques et culturelles des familles rurales, identifier leurs besoins et les traduire sous forme d'actions dans le programme. Sa mise en oeuvre se fait à travers les réunions, les visites à domicile et les stages de formation.

Les thèmes que couvrent les programmes d'économie domestique concernent :

- les activités de production : l'alimentation, la transformation des produits alimentaires, le tissage, l'artisanat, le jardin familial et l'élevage domestique (volailles, lapins, apiculture) ;
- la famille : soins aux enfants, santé, hygiène, contrôle des naissances et alphabétisation.

III – Les méthodes de vulgarisation

Les méthodes de vulgarisation sont très diversifiées puisqu'on cherche à atteindre les agriculteurs par tous les moyens possibles.

On peut citer :

- les visites à domicile ou aux champs : 11 535 visites en 1992 ;
- les démonstrations sur la parcelle : 149 en 1992 ;
- les rencontres organisées entre agriculteurs, vulgarisateurs et chercheurs : 285 en 1992 ;
- les concours agricoles : 75 concours en 1992 ;
- les émissions radiophoniques et télévisées : 126 émissions radiophoniques et 33 émissions télévisées en 1992 ;
- les téléfilms et documentaires : 47 documentaires et 56 courts métrages ;
- les spots publicitaires : 222 spots produits à ce jour ;
- le théâtre agricole itinérant : 14 pièces de théâtre produites à ce jour et 327 présentations ;
- les bulletins d'information : 448 000 bulletins et 85 000 brochures distribués ;
- la revue agricole : première parution en 1991, trois numéros publiés depuis.

Conclusion

On peut donc apprécier l'évolution et l'importance de l'appareil de vulgarisation en Syrie actuellement. La vulgarisation occupe une place primordiale dans le processus de développement agricole et tente de jouer son rôle pleinement afin d'aider à atteindre les objectifs d'augmentation de la production agricole et d'amélioration du niveau de vie des agriculteurs.

Etre à l'écoute des agriculteurs et assurer une relation permanente entre la recherche agronomique et la production agricole sont les deux principes sur lesquels le système de vulgarisation est basé.